

Délibération 2023 / 12-01

L'an deux mil vingt-trois le mardi cinq décembre à onze heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Absents excusés : Mr Jacques FAURE (procuration Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU), Mme France-Noëlle GIMENEZ (procuration M. Raymond RABETEAU)

Absents: Mrs. Anthony BUYS, Cédric LECOMTE

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Monsieur le Maire :

- conformément aux inscriptions budgétaires faites au titre de l'exercice 2023, et pour assurer le financement de projets divers inscrits à la section d'investissement du budget principal,
- propose à ses Collègues de souscrire un emprunt d'un montant de 150.000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire un emprunt d'un montant de 150.000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, selon les caractéristiques suivantes :

- Durée d'amortissement : 15 ans (60 échéances)
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Taux : Taux livret A + 0.70 %
- Type de taux : Indexé
- Commission d'engagement : 150 €
- Mode d'amortissement : amortissement constant

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, le 05 décembre 2023.



Raymond RABETEAU